



Rénovation du dialogue social dans la branche du caoutchouc

Signature d'un accord national sur les salaires minima garantis

Après deux séances de négociation, le 17 février et le 10 mars, et l'ouverture d'une période de signature jusqu'au 18 mars 2016, le Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères (SNCP) a conclu le 10 mars 2016, avec la CFDT et la CFTC, un accord national sur les salaires minima garantis dans la branche du caoutchouc.

FO et la CGT, qui s'étaient opposées en 2015 à l'accord national du 25 février 2015, ont déclaré qu'elles ne s'opposeraient pas à l'accord du 10 mars 2016.

L'union des PME du caoutchouc et de la plasturgie (UCAPLAST) a déclaré ne pas être signataire de cet accord car elle souhaitait privilégier une grille permettant de donner de l'air entre les coefficients, plutôt qu'une grille tassant à nouveau l'écart entre ceux-ci.

L'accord du 10 mars 2016 traduit la volonté des partenaires sociaux de promouvoir l'attractivité de la branche, notamment à travers le niveau de la grille de salaires minima conventionnels.

Ainsi, le premier coefficient de la grille, le T 130, est porté à 1 481 euros (contre 1 400 euros actuellement), soit près de 1% au dessus de la valeur du SMIC (1466,62 euros). Les coefficients T 140 et T 150 sont respectivement revalorisés à 1 489 et 1 497 euros.

Le coefficient de raccordement, le T 255, ressort à 1 581 euros, soit 100 euros de plus que le premier coefficient (T 130).

La valeur du point, actuellement fixé à 6,09 euros, est revalorisée à 6,20 euros.

L'accord du 10 mars 2016 entrera en vigueur le premier jour du mois suivant la date de publication au *Journal officiel* de son arrêté d'extension.

Rappelons que dans la branche, l'accord national sur les salaires minima conventionnels en vigueur date du 9 février 2012. L'accord national du 25 février 2015, signé par le SNCP et UCAPLAST avait le mérite de donner de l'air entre les coefficients, et, par conséquent, de rétablir une pente, mais avait été frappé d'opposition.

L'accord du 10 mars 2016 pose également les premières bases d'une refonte du système des salaires minima conventionnels dans la branche. Les partenaires sociaux ont, en effet, convenu de se retrouver le 12 octobre 2016 afin de réfléchir à une nouvelle règle de calcul de la valeur des coefficients de la grille conventionnelle. L'objectif sera de substituer à la règle actuelle, qui a tendance à tasser les écarts entre les coefficients, une règle qui donne de l'air et rétablit une pente.

L'accord national du 10 mars 2016 s'inscrit enfin dans la volonté des partenaires sociaux de rénover le dialogue social dans la branche. Le 6 avril prochain, les partenaires sociaux ouvriront une négociation sur les conventions annuelles de forfait en jours.

Chiffres clés 2015 : industrie de la transformation du caoutchouc

L'industrie de la transformation du caoutchouc compte en France 250 entreprises (hors micro-entreprises) : fabricants de pneumatiques, de pièces techniques en caoutchouc...

Environ 50 000 salariés sont rattachés à la convention collective nationale du caoutchouc en 2016.

A propos du SNCP : (Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères) regroupe plus de 100 entreprises transformatrices de caoutchouc (pneumatiques, pièces techniques, rubans adhésifs, articles grand public...) et fournisseurs (matières premières, équipements..).

Ces entreprises adhérentes emploient 45 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 9 Mrd d'€. Cinq domaines d'influence : relations sociales, Environnement, Affaires économiques, Normalisation et R&D, Relations publiques. Pour plus d'informations : www.lecaoutchouc.com

A propos du CFCP : Le Centre Français du Caoutchouc et des Polymères (CFCP) est structuré autour

de cinq organismes professionnels, le SNCP (Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères), le LRCCP (Laboratoire de Recherches et de Contrôle du Caoutchouc et des Plastiques), la FDCA (Fondation du Caoutchouc), le TNPF (Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France) et l'IFOCA (Institut National de Formation et d'enseignement professionnel du Caoutchouc), tous destinés à accompagner le développement de la filière caoutchouc en France et en Europe.

Principales compétences : Formation, R&D, Assistance Technique, Normalisation, ESS, Relations sociales, Veille économique, Gestion de projets, Promotion.

Pour plus d'informations : www.cfcp-caoutchouc.com

Contacts presse :

Syndicat national du caoutchouc et des polymères

Un organisme du CFCP

Bruno MURET

Directeur Economie et Communication

60, rue Auber - 94408 Vitry-sur-Seine Cedex

Tél : 01 49 60 57 92 – Port : 06 22 70 30 77

[Bruno.muret@lecaoutchouc.com](mailto: Bruno.muret@lecaoutchouc.com)

QUADRANTS COMMUNICATION

Naima Pinguet

Attachée de presse

Tél : 06 66 21 91 59

[Naima.pinguet@lesquadrants.com](mailto: Naima.pinguet@lesquadrants.com)